



DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 12 AVRIL 2018

Séance du 12 avril 2018

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 7
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

6 avril 2018

Date d'affichage :

6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Natacha Michel, Pierre Polvériari, Sophie Deschamps,

Absents excusés : Fabien Couegnoux (a donné pouvoir à Sophie Deschamps), Valérie Dodin, Pascal Cazé, Jean-Baptiste Quinet,

Sophie Deschamps **a été nommé secrétaire.**

Délibérations

1) Délibération 2018-10 : Affectation des résultats du budget communal 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, du **report des résultats de clôture 2017** comme suit :

- **Section Investissement** :
BP 2018 : inscription au compte 001 (dépenses), de la somme de **35 176.06 €**
- **Section Fonctionnement** :
BP 2018 : inscription au compte 002 (recettes), de la somme de **185 033.24 €**

2) Délibération 2018-11 : Vote des taux d'imposition 2018.

Vu le Code général des impôts ;

Le Maire rappelle au conseil, la hausse de certains prélèvements (comme le FPIC, passé de 0 euro il y a 6 ans à 4 960 euros en 2017 et estimé à 5 367 euros en 2018) et la baisse des dotations (la DGF est passée de 33 689 euros en 2013 à 13 317 euros en 2018).

L'équilibre du budget est serré et ne peut supporter plus.

Considérant le budget primitif 2018 communal proposé équilibré en section de fonctionnement par un produit attendu de la fiscalité directe totale de 118 255 € ; il est

proposé de modifier les taux en augmentant de 0.1 point la TH et la TFB. La TFNB étant déjà très élevée, elle reste inchangée. Les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes seraient de :

	Taux 2018	Evolution 2017/2018
Taxe d'Habitation (TH)	13.30 %	0.1 point
Taxe Foncière sur le Bâti (TFB)	16.31 %	0.1 point
Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	80.03 %	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix contre (Mme Deschamps + 1 pouvoir) et 5 voix pour (Mme Michel, MM. Hébert, Legras, Polvériari et Breton), décide, d'accepter les propositions faites.

3) Délibération 2018-12 : vote du budget primitif communal 2018.

M. le Maire expose le budget primitif communal 2018 à hauteur de :

- section investissement en dépenses et en recettes : **401 224.72 €**
- section fonctionnement en dépenses et en recettes : **553 736.06 €**

Lors de la présentation du budget, il est proposé d'affecter 10 000 euros au compte 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année de la commune 2018 et l'ensemble des propositions faites.

4) Délibération 2018-13 : Récapitulatif des investissements prévus au budget communal 2018

Suite au vote du budget primitif 2018 approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée : enfouissement des lignes du programme du SIERC 2017, étude de faisabilité et travaux d'agrandissement du cimetière, travaux de voirie, programme de travaux « Adap », mise en sécurité de l'accès à l'école, modernisation de l'éclairage public, voirie rue de la Clé des Champs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

5) Délibération 2018-14 : Amortissements sur le budget communal.

En 2017, les travaux d'enfouissement des lignes du programme 2016 du SIERC ont été réalisés en partie, et un acompte de 29 000 euros a été versé en 2017 pour le financement de ces travaux auprès du SIERC.

Le Maire propose au conseil d'amortir dès 2018, cette somme sur une durée de 25 ans, soit un amortissement annuel de 1160 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

6) Délibération 2018-15 : Subventions versées aux organismes privés ou associations en 2018

Suite au vote du budget primitif 2018 approuvé précédemment, les montants des subventions accordés pour l'année 2018 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1 000,00 €

- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200,00 €

Ils sont identiques à l'année 2017.

Vu les contraintes budgétaires, il est proposé de répondre négativement à toute autre demande de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

7) Délibération 2018-16 : Affectation des résultats du budget eau et assainissement 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, du **report des résultats de clôture 2017** comme suit :

- Section Investissement :
BP 2018 : inscription au compte 001 (recettes), de la somme de **390.22 €**
- Section Fonctionnement :
BP 2018 : inscription au compte 002 (recettes), de la somme de **132 658.73 €**

8) Délibération 2018-17 : Vote du budget primitif assainissement 2018

- M. le Maire expose le budget primitif assainissement 2018 à hauteur de :

- section investissement en dépenses et en recettes : **155 653.20 €**
- section fonctionnement en dépenses et en recettes : **99 211.89 €**.

Lors de la présentation du budget, il est proposé d'affecter 10 000 euros au compte 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année de la commune 2018 et l'ensemble des propositions faites.

9) Délibération 2018-18 : Amortissement budget assainissement 2018

En 2017, des travaux d'assainissement ont été réalisés, il s'agit de :

- Raccordement de la grille avaloir des eaux parasites pour 2 463.60 euros
- Intervention sur le racleur d'assainissement pour 2 446.80 euros
- Changement de l'horloge de programmation pour 596.40 euros

Le Maire propose d'amortir ces dépenses dès 2018, sur les durées respectives suivantes : 15 ans (raccordement), 10 ans (racleur), 5 ans (horloge).

Par ailleurs, il précise que le raccordement de la grille avaloir des eaux parasites a été effectué dans le cadre du diagnostic assainissement. La valeur comptable du diagnostic assainissement s'élève à 15 300.43 euros. Par conséquent, le maire propose d'amortir également la somme de 15 300.43 euros sur 15 ans, à compter de 2018.

Il rappelle au conseil que les études relatives au Schéma Directeur d'Assainissement n'ayant pas été suivies de travaux représentent une valeur comptable de 16 258.42 euros. Elles seront réintégrées au compte 2156, quand les travaux d'assainissement seront réalisés, et amorties avec les travaux.

Enfin, la somme de 12 763 euros correspondant au remboursement de la modélisation, l'étude patrimoniale et la pompe auprès du SIAEP de Magny, doit être amortie. Le Maire propose de l'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

10) Délibération 2018-19 : Récapitulatif des investissements sur le budget assainissement 2018

Suite au vote du budget primitif 2018 approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée : travaux prévus et restants au Schéma Directeur d'Assainissement, matériels divers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

11) Délibération 2018-20 : Demande d'adhésion au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points d'incendie avec la CCVVS.

Le Maire, Rapporteur expose au Conseil Municipal :

La communauté de communes Vexin Val de Seine constitue actuellement un nouveau groupement de commande pour la période 2018-2022 (durée du marché), et a pour objet le contrôle technique et la maintenance des points incendie.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la communauté de communes Vexin Val de Seine a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix du titulaire, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

L'exécution et le paiement du marché public reste aux communes adhérentes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2018-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendie

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PREND ACTE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement ne seront pas imputées au budget communal

12) Questions diverses

Modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre d'aide du programme CEE « Economie d'énergie dans les Territoires à Energie positive pour la croissance Verte » (TEPCV), la commune sollicite une subvention pour la modernisation de l'éclairage public Rue de l'Orée du Bois (remplacement par lanternes Led avec diminution de l'éclairage la nuit).

Le 11 avril 2018, il fallait renvoyer le devis sélectionné.

Offre retenue : GED EMV Magny – 525,00 euros HT/lanterne

Offre non retenue : ENGIE INEO Les Mureaux : 618,80 euros HT/lanterne

La société Raoult Mantes-la-Jolie n'a pas fait parvenir son offre à ce jour.

CCVVS

La commission intercommunale Séniors a un projet de mise en place d'un bus mobile pour faire venir les Séniors au cyber café itinérant, par le biais de l'association Apate95. Huit communes sont intéressées (Hodent se rallierait à Genainville et Maudétour, sachant que les points de rencontres communaux seront limités).

Les Ept'Olympiades se dérouleront le 30 juin 2018 à Saint-Clair-sur-Epte, pour les enfants de 8 à 15 ans. Nous avons toujours besoin de bénévoles.

Les tarifs préférentiels pour accéder à la piscine de Trie Château et St Marcel sont reconduits à nouveau cette année.

Démission

Madame Natacha MICHEL indique au conseil qu'elle souhaite démissionner, ayant quitté la commune, et remercie le conseil. Elle enverra son courrier dans les prochains jours.

Le Maire remercie à son tour Madame MICHEL pour son implication, notamment dans les commissions Finances et Jeunesse. Sa démission sera effective à la réception de son courrier.

Le Maire explique aux conseillers que si certains souhaitaient démissionner pour manque de temps (changement professionnel, organisation personnelle..), ce serait le moment. Il rappelle que lorsque nous serons en mars 2019, nous ne pourrons plus solliciter d'élections partielles car nous serons dans la dernière année du mandat.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire, Eric Breton